

Comme toutes les affaires humaines, la politique étrangère est modelée en partie par la logique et la pression des événements et en partie par la direction qu'on lui imprime. Il ne peut en être autrement. Plus l'orientation est sûre, toutefois, plus il y a de chances de pouvoir façonner les événements et atteindre les objectifs que les nations, tout autant que les individus, se fixent.

Il y a quelques années, à l'approche du dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle, le Canada a senti le besoin de revoir ses objectifs à la lumière des réalités nouvelles. Il nous est alors apparu clairement que nous ne pouvions laisser les événements suivre leur cours, pas même en ce qui concerne nos relations avec les nations d'Europe de l'Ouest avec lesquelles le Canada est lié par de nombreuses traditions, par la culture et la langue.

La Communauté européenne emprunta alors une voie qui ajouta une dimension nouvelle et des plus significatives à la réalité internationale. Tout comme les Européens eux-mêmes, nous n'avons pas sous-estimé les obstacles qui se dressaient entre les idées et leur réalisation, mais nous avons toujours cru que l'Europe de l'Ouest continuerait d'évoluer vers une plus grande unité. Devant ce fait nouveau et unique dans les affaires mondiales, et compte tenu des changements perceptibles qui survenaient rapidement sur la scène canadienne, nous devions réagir.

Il était clair que notre politique étrangère avait besoin d'une nouvelle orientation pour s'adapter aux circonstances changeantes et faire prendre aux événements la tournure désirée. Comme la plupart de nos amis européens le savent, un principe fondamental de notre politique étrangère veut que le Canada, tout en se développant en harmonie avec les Etats-Unis, affirme son identité nationale distincte dans le respect de ses propres intérêts nationaux. Il était donc logique pour le Canada de chercher à renforcer et à étendre ses relations économiques avec la Communauté européenne, cette entité qui, avec son infrastructure industrielle extrêmement développée et ses besoins croissants en importations, a les rapports commerciaux les plus importants à travers le monde.

La nouvelle orientation de notre politique aurait sans aucun doute suffi à multiplier les échanges entre le Canada et l'Europe, mais le Gouvernement canadien était d'avis, et je crois que nos partenaires européens l'étaient aussi, que nous pouvions accélérer le processus et infléchir les événements à notre avantage mutuel.

La promotion de nos relations économiques et commerciales avec les Communautés européennes a donc pris une importance accrue dans le schéma de notre politique étrangère et s'est vue donner une expression concrète dans le dialogue entrepris en 1972 et aboutissant aujourd'hui à la conclusion de l'Accord-cadre de coopération économique et commerciale entre le Canada et les Communautés européennes. Il convient de souligner que cet Accord est unique chez les pays industrialisés et que cette nouvelle forme de coopération économique internationale fait de nous des pionniers dans le domaine.